

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE JONES TRAVAUX PUBLICS TRAVAUX DE VRD « LES TERRASSES DE MATHILDE » – RUE DE CAEN ARRETE N° 2022/092		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 15 avril 2022 de la société JONES TRAVAUX PUBLICS sollicitant la Ville pour un arrêté d'interdiction de stationner rue de Caen dans le cadre des travaux de VRD pour l'opération « Les Terrasses Mathilde » ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des travaux de terrassement réalisés par la société JONES TRAVAUX PUBLICS sur l'opération « Les Terrasses de Mathilde », le stationnement sera interdit rue de Caen entre le square GUEGAN et le 1031 rue de Caen sur la période allant du 4 mai à fin juin 2022.

Article 2 : La société JONES TRAVAUX PUBLICS est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.

Article 3 : Après les travaux, la société JONES TRAVAUX PUBLICS est devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale ;
- La société JONES TRAVAUX PUBLICS est;
- KEOLIS ;
- Caen la mer – service de collecte des déchets ;
- Le SDIS. |

Fait à Ifs, le 29 avril 2022



Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE.